RELAIS ENFANCE ET FAMILLE

2 Rue du Pré Doulet - Appart. 31,32,33

18000 BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RELAIS ENFANCE ET FAMILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents lors de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURGES, le 15 Mars 2024,

Cabinet Olivier CORTET,

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes.

Olivier CORTET,

Commissaire aux Comptes associé.

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF				PASSIF	
	brut	amortissement	net		
Agencements, aménagements,...	126 419,91 €	113 557,99 €	12 861,92 €	Report à nouveau	356 425,24 €
Matériel de Bureau et informatique	25 464,34 €	24 168,56 €	1 295,78 €	Subvention d'investissement	8 248,49 €
Matériel industriel			- €	Résultat 2023	4 377,18 €
Mobilier	21 711,36 €	20 250,23 €	1 461,13 €	**Fonds propres**	**369 050,91 €**
dépôts et cautions versés	1 262,67 €		1 262,67 €		
Valeur immobilisée	**174 858,28 €**	**157 976,78 €**	**16 881,50 €**		
				Provisions pour charges	76 526,00 €
Produits à recevoir dont subventions et autres	92 717,52 €	- €	92 717,52 €	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	18 128,62 €
Produits à recevoir dont Prestations services	96 504,61 €		96 504,61 €	Provisions pour risques et charges	94 654,62 €
				Charges à payer	104 533,19 €
Valeur réalisable		- €	- €	Dettes à court terme	
Comptes titres Crédit Coopératif	213,48 €		213,48 €		
Crédit Coopératif	1 939,94 €		1 939,94 €		
Livret épidor Crédit Coopératif	5 172,60 €		5 172,60 €	Dépôts et cautionnements reçus	
Compte Chèques Postaux	19 069,02 €		19 069,02 €		
Livret A La Banque Postale	78 819,76 €		78 819,76 €		
Compte sur livret	182 127,75 €		182 127,75 €	Produits constatés d'avance	
Caisse	147,69 €		147,69 €		
Charges constatées d'avance	4 644,85 €		4 644,85 €		
Compte à terme - Crédit coop	70 000,00 €		70 000,00 €		
Valeur actif circulant	**362 135,09 €**		**362 135,09 €**	Compte de régularisation	- €
Total actif	**726 215,50 €**	**157 976,78 €**	**568 238,72 €**	Total passif	**568 238,72 €**

arrêté par le conseil d'administration du 12 mars 2024 et approuvé par l'assemblée générale du 12/04/2024
la Présidente du R.E.F
Isabelle Maillet

COMPTE DE RESULTAT 2023
ASSOCIATION

COMPTES DE CHARGES		CR 2023	N-1/2022
60	ACHATS		
604	Achats de prestations de services		
605	Achats de matériels	578,92 €	971,65 €
6061	Edf/gdf	3 723,05 €	5 100,56 €
60623	Alimentation	827,74 €	756,83 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	2 552,68 €	- €
606254	Fournitures entretien	562,71 €	377,18 €
6064	Fournitures administratives	2 529,54 €	1 391,84 €
6068	Autres achats	1 840,74 €	501,50 €
60	TOTAL ACHATS	12 615,38 €	9 101,56 €
61	SERVICES EXTERIEURS		
6132	Loyers	25 929,39 €	24 509,16 €
6135	Locations mobilières	7 734,79 €	7 478,02 €
615	Entretiens et réparations	7 994,65 €	6 381,97 €
616	Assurances	3 023,24 €	3 069,79 €
6181	Documentation générale	378,26 €	391,00 €
61	TOTAL SERVICES EXTERIEURS	45 060,33 €	41 829,94 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
621	Personnel extérieur à l'entreprise	952,72 €	450,48 €
6211	Personnel intérimaire	5 153,24 €	- €
6226	Honoraires	10 868,60 €	9 340,00 €
623	Publicité,relations publiques...	604,46 €	761,70 €
6238	Divers	38,33 €	-
6241	Transports sur achats	180,00 €	- €
6251	Voyages et déplacements	4 673,29 €	1 820,46 €
6256	Missions	531,18 €	2,40 €
6257	Réceptions	891,70 €	342,85 €
626	Frais postaux et télécommunications	8 525,19 €	9 072,62 €
627	Services bancaires	1 416,94 €	1 503,85 €
628	Divers	1 408,00 €	1 348,00 €
6288	Autres prestations de services	47,52 €	- €
62	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 289,17 €	24 642,35 €
63	IMPOTS,TAXES,VERSEMENTS ASSIMILES		
6313	Taxe sur les salaires	21 589,00 €	20 353,00 €
6333	Formation professionnelle	9 367,97 €	8 853,23 €
63	TOTAL IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES	30 956,97 €	29 206,23 €
641	Rémunération du personnel	457 924,08 €	427 686,73 €
6412	Congés payés	2 674,81 €	5 333,36 €
64121	Dettes sur heures supplémentaires	3 810,84 €	- 906,95 €
6414	Indemnités avantages divers	8 658,47 €	10 353,30 €
6451	Charges de sécurité sociale, retraite, prévoyance	167 275,71 €	150 862,57 €
6455	Charges sociales sur congés payés	1 459,46 €	1 015,48 €
64551	Charges dettes sur heures suppl	1 380,72 €	- 340,64 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	- 2 645,00 €	2 645,01 €
6475	Médecine du travail	2 190,96 €	1 737,12 €
6487	Formation professionnelle	5 929,00 €	- €
64	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	648 639,05 €	599 385,98 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
654	Pertes sur créances irrécouvrables		- €
656	Charges diverses de gestion courante	13,86 €	6,77 €
65	TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13,86 €	6,77 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
672	Charges sur exercices antérieurs	40,00 €	3 201,36 €
6713	Dons		0,10 €
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	40,00 €	3 201,46 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
681	Dotations aux amortissements	3 669,24 €	3 267,54 €
6815	Dotations aux provisions	42 884,00 €	8 369,00 €
689	Engagements à réaliser sur subventions attribuées	18 128,82 €	15 525,00 €
68	TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	64 681,06 €	27 161,54 €
	TOTAL DES CHARGES	837 296,52 €	733 539,84 €
	TOTAL EXCEDENT	4 377,18 €	10 534,11 €
	dont Maison d'Arrêt	- 203,29 €	3 102,09 €
	dont appartement (déficit)	- 819,87 €	4 246,73 €
	dont Espace Rencontre	- 7 819,70 €	- 8 235,87 €
	dont Médiation	2 253,86 €	6 338,23 €
	dont avif 18	10 966,17 €	5 079,43 €
	TOTAL GENERAL	841 673,80 €	744 073,95 €

COMPTES DE PRODUITS		CR 2023	N-1/2022
70	PRESTATIONS DE SERVICE		
7061	Service formation		
7062	Service médiation	2 142,00 €	2 260,00 €
70631	Service médiation/versement tribunal	768,00 €	1 024,00 €
70633	Service appartement	94,15 €	35,00 €
70634	Service Espace Rencontre : participation des familles		- €
70635	Service Espace Rencontre : versement Conv DGSCS	40 234,32 €	38 680,95 €
70636	Prestation de services CNAF	312 154,59 €	298 341,37 €
7084	Prestation de services - int sal mise à disposition	23 253,28 €	22 146,00 €
70637	prestation de services MSA	8 830,00 €	10 655,00 €
70	TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES	387 476,34 €	371 142,32 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
742141	Subvention Caisse d'Allocations Familiales du Cher	192 200,00 €	173 100,00 €
742142	Subvention DDCSPP-att	7 297,92 €	7 297,92 €
74215	Subvention Ville de Bourges	8 500,00 €	8 500,00 €
74216	Subvention SPIP	6 000,00 €	5 000,00 €
742181	Subvention Droits des Femmes	51 691,41 €	32 529,00 €
74219	Subvention Conseil Départemental du Cher	58 000,00 €	56 000,00 €
74223	Subvention Cour d'Appel	88 736,00 €	61 500,00 €
742831	Subvention Aide à l'emploi		
742142	Subvention Contrat de Ville	2 000,00 €	
74288	Contrat ville DDEFPP		13 970,00 €
74	TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	414 425,33 €	357 896,92 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7561	Cotisations adhérents	140,00 €	100,00 €
758	Dons	551,66 €	7,00 €
7587	Produits divers gestion courante		
75	TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	691,66 €	107,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS		
768	Autres produits financiers	8 342,96 €	1 721,57 €
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8 342,96 €	1 721,57 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
772	Produits sur exercices antérieurs		
777	Quote part de subvention virée au compte	1 276,32 €	1 122,65 €
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 276,32 €	1 122,65 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
7815	Reprise provision risques et charges exploitation	- €	4 953,50 €
789	Reprise des ressources non utilisées	15 529,00 €	2 786,49 €
78	TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	15 529,00 €	7 739,99 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES		
791606	Transferts de charges autres achats	79,50 €	
791641	Transferts de charges rémunération du personnel	9 691,24 €	4 343,50 €
791648	transfert de charges formation professionnelle	4 161,45 €	
	TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES	13 932,19 €	4 343,50 €
	TOTAL DES PRODUITS	841 673,80 €	744 073,95 €
	DEFICIT		
	TOTAL GENERAL	841 673,80 €	744 073,95 €

arrêté par le conseil d'administration du 12 mars 2024 et approuvé par l'assemblée générale du 12/04/2024
la Présidente du R.E.F
Isabelle Mollet

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2 023

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/ 2023, dont le total est de 568 238,72 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 4 377,18 euros.

L'exercice a duré 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Fait caractéristique de l'exercice :

Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices,**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- **Agencement, aménagement : amortissement sur 5 ans à 25 ans suivant le matériel mode : linéaire**
- **Matériel informatique : amortissement sur 3 ans**
- **Matériel industriel : amortissement sur 5 ans**
- **Mobilier : amortissement sur 5 ans**

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note sur le bilan passif :

Conformément aux nouvelles obligations relatives à la comptabilisation des passifs, il est fait obligation de mentionner dans l'annexe les passifs éventuels.

Tableau des mouvements des immobilisations (montant bruts) 2 023

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	**172 631,76**	**1 497,85**	**534,00**	**173 595,61**
Immobilisations financières	**1 262,67**			**1 262,67**
Total général	**173 894,43**	**1 497,85**	**534,00**	**174 858,28**

Tableau des mouvements des amortissements 2 023

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations Corporelles	**154 841,54**	**3 669,24**	**534,00**	**157 976,78**
Immobilisations financières				
Total général	**154 841,54**	**3 669,24**	**534,00**	**157 976,78**

Tableau de suivi des fonds associatifs 2 023

	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Réserves	**345 891,13**	**10 534,11**	**0**	**356 425,24**
Résultat	**10 534,11**	**4 377,18**	**10 534,11**	**4 377,18**
Total	**356 425,24**	**14 911,29**	**10 534,11**	**360 802,42**

Tableau de suivi des fonds dédiés 2 023

2 023	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Total général	**15 529,00**	**18 128,62**	**15 529,00**	**18 128,62**

Tableau de suivi des subventions investissements 2 023

2 023	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Subvention Investissements	**75 966,00**	**0**	**0**	**75 966,00**
Quote part subventions	**66 441,19**	**1 276,32**	**0**	**67 717,51**

Tableau de suivi des provisions 2 023

2 023	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Provision pour engagement retraite	33 642,00	42 884,00	0	76 526,00
Autres provisions pour risques	0	0	0	0
Total	33 642,00	42 884,00	0	76 526,00

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Créances	Montant	Echéances	
		à moins 1 an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	5 813,32	5 813,32	
Autres créances			
Produits à recevoir	183 408,81	183 408,81	
Charges constatées d'avance	4 644,85	4 644,85	
TOTAL	193 866,98	193 866,98	

Dettes	Montant	Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	5 528,47	5 528,47	
Factures non parvenues	4 380,00	4 380,00	
Dettes sociales	87 930,72	87 930,72	
Dettes fiscales	6 694,00	6 694,00	
Produits constatés d'avance			
TOTAL	104 533,19	104 533,19	

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE

2 Rue du Pré Doulet - Appart. 31,32,33

18000 BOURGES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BOURGES, le 15 Mars 2024,

Cabinet Olivier CORTET,

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes.

Olivier CORTET,

Commissaire aux Comptes associé.